

Communauté : la régie eau et assainissement en ordre de marche



droite, le président Henri Destrès, et, à gauche, Yann Beaudegel, directeur de la nouvelle compétence de la communauté de communes de Douve et Divette : l'eau et l'assainissement en régie. |

Le nouveau fonctionnement concernant l'eau et l'assainissement de la communauté de communes de Douve et Divette prend effet à compter du 1er juillet. Porté jusqu'à présent par le fermier : Eaux de Normandie, précédemment Lyonnaise des eaux, le contrat a été dénoncé et la CCDD le prend en charge sous forme de régie par décision du 13 décembre 2012.

Mardi soir, à l'occasion du conseil communautaire, il a été essentiellement question de la reprise en régie de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er juillet 2014. **« Il n'y aura aucune interruption du service public. Tout doit être prêt »**, sourit le président Henri Destrès.

Un conseil d'exploitation a été élu. Il est constitué de 11 membres. **« Neuf membres issus du conseil communautaire, un par commune, et de deux personnalités extérieures qualifiées dans le domaine de l'eau »**, explique le président Henri Destrès. Les représentants des communes sont, pour Couville, Gérard Cotten, pour Hardinvast Guy Amiot, pour Martinvast André Picot, pour Nouainville Daniel Leboyer, pour Saint-Martin- le-Gréard Philippe Lamort, pour Sideville Christophe Lelièvre, pour Teurthéville-Hague Yves Desquesnes, pour Tollevast Philippe Roiné et, pour Virandeville, Bernard Giroux. Les deux personnalités extérieures sont Yves Hairon et Michel Leterrier. **« Je tiens à préciser que cette assemblée est une force de propositions et que la régie ne peut prendre aucune décision. Le tout est sous le contrôle du conseil communautaire. »**

Un directeur et cinq salariés

« Sur les cinq salariés des Eaux de Normandie, deux seulement ont décidé de rejoindre notre collectivité, sous forme de transfert, plus un qui était déjà en détachement de notre collectivité. » Deux autres personnes ont été recrutées. Quant à la direction du nouveau service, elle revient à Yann Beaudegel, déjà directeur des services techniques.

Le règlement de fonctionnement du service est calé et le planning des astreintes du mois de juillet est dessiné. **« Elles concernent les quatre agents de la filière technique. Par conséquent, chaque agent réalisera une semaine d'astreinte par mois. Le délai d'intervention en cas de fuite ou autre problème devra se faire dans les 24 heures. »**